

Quelle incidence les modifications apportées à la loi sur les pensions auront-elles sur moi

Les experts en la matière sont formels : n'attendez pas au moment de votre retraite pour demander de l'information sur votre régime de pension. Pour bien vous préparer à l'avenir, il est important de connaître tous les aspects, les caractéristiques et les modalités de votre régime.

En juin 2012, de nombreux changements ont été annoncés à la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario. En sa qualité d'organisme de réglementation des régimes de pension agréés en Ontario, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) met à votre disposition les informations les plus récentes pour vous tenir au fait des derniers changements apportés aux lois sur les pensions et de leurs répercussions sur le système de revenu de retraite et sur votre régime de pension.

Pour en savoir davantage au sujet des changements qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et des répercussions que ces changements pourraient avoir sur vous, visitez le site Web de la CSFO à l'adresse suivante : www.fsco.gov.on.ca.

- **Actualité Canada**